Syndicat CGT/CD 37
37, rue Bernard Palissy
37000 TOURS
cgt@departement-touraine.fr

Mme Nadège ARNAULT
Présidente du Conseil départemental
Hôtel du département
Place de la Préfecture
37000 TOURS

TOURS,
Le 20 mai 2025

Objet : Préavis de grève couvrant les agent·es de la Fonction publique territoriale du Conseil départemental d'Indre et Loire du 6 novembre au 31 décembre 2026.

Madame La Présidente,

Le Syndicat CGT/CD37 dénonce la perte de pouvoir d'achat des agent·es, la dégradation des conditions de travail et les politiques d'austérité qui fragilisent les collectivités territoriales et les services publics de proximité.

Face au gel du point d'indice, à l'écrasement des grilles indiciaires, à la précarisation de l'emploi public et au manque de moyens, notre organisation porte les revendications suivantes :

Salaires, carrières et pouvoir d'achat

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Refonte des grilles indiciaires et reconnaissance des qualifications, de l'expérience et de l'ancienneté ;
- Doublement du traitement entre le début et la fin d'une carrière complète ;
- Rétablissement de la GIPA et égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Santé, protection sociale et retraites

- Suppression du jour de carence et maintien à 100 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire ;
- Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels ;
- Revalorisation de 10 % des pensions de retraite et maintien de l'abattement fiscal de 10 %.

Emploi public et garanties statutaires

- Respect du principe « un emploi permanent = un ou une fonctionnaire titulaire » ;
- Plan massif de titularisation des contractuel·les et lutte contre la précarité ;
- Relance des concours, des recrutements statutaires et créations de postes ;
- Défense du Statut général des fonctionnaires.

Moyens des collectivités et formation

- Arrêt des politiques d'austérité et attribution de moyens suffisants aux services publics ;
- Rétablissement de la cotisation au CNFPT à 1 %, première étape vers 3 % ;
- Abrogation de l'article 135 de la loi de finances 2026 et suppression du plafonnement des recettes du CNFPT ;
- Renforcement du droit à la formation professionnelle.

Dépôt du préavis

Pour porter ces revendications, et revendiquer également localement :

– La reconnaissance de la pénibilité de leur métier par l'application de l'art 2 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 permettant la dérogation aux 1 607 h du temps de travail annuel.
– La mise en place d'un plan pluriannuel de recrutements statutaires.
– L'intégration des précaires (contractuel·le·s et vacataires).
– L'augmentation de l'IFSE de 300 €/mois, pour tous.
– La répartition de l'enveloppe budgétaire du CIA, de façon égalitaire…

Le Syndicat CGT/CD37 dépose un préavis de grève du 6 novembre 2026 à 0 h au 31 décembre 2026 à 24 h, couvrant les agent·es du Conseil départemental d'Indre et Loire relevant de son champ syndical.

Nous tenant à votre disposition pour toute négociation sur le sujet, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Gérald PIGEONNEAU



Secrétaire du Syndicat CGT/CD 37

Copie à : M LEBRETON, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, Mme BONNET, Directrice Générale des Services